

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2014)
Heft: 2026

Artikel: Après le 9 février: la fin des mesures d'accompagnement? : Le oui à l'initiative UDC plonge la Suisse dans l'inconnu et dans l'incertain aussi bien au plan intérieur que dans ses rapports avec l'Union européenne
Autor: Ghelfi, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012681>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

explication complémentaire. Les régions censées être les plus touchées par ce stress ont rejeté l'initiative, alors que le soutien est venu de celles qui sont le moins concernées.

C'est donc qu'il existe une fracture entre les centres urbains, moteurs de la croissance économique, et les territoires périurbains et ruraux, nostalgiques d'une Suisse plus tranquille et préservée des changements. Ces derniers oubliant qu'ils bénéficient de la richesse créée par les premiers – voir notamment la péréquation financière intercantonale. A terme, cette fracture peut mettre en péril la cohésion confédérale.

Vous l'avez probablement observé au sein de votre entourage – «*Non, je ne suis pas xénophobe, mais...*» –, cette votation fut l'occasion de marquer le coup, de donner un signe, de manifester un ras-l-

-bol indépendamment du sujet en jeu, sans considération des effets juridiques, et un sentiment d'impuissance, de protester contre une évolution que même le politique ne parvient pas à maîtriser, à façonner. Dans ces conditions, la démocratie directe perd sa fonction de contre-pouvoir telle que conçue par la logique de nos institutions et devient l'exutoire d'un mal-être. Le débat politique s'efface au profit de l'expression des émotions. C'est là précisément le terrain qu'affectionnent les populistes.

Le dossier de l'immigration, plutôt que de focaliser sur les étrangers boucs émissaires, aurait pu et pourrait encore donner lieu à des questions d'une tout autre importance sur le sens et la nature de la croissance, la gestion des ressources non renouvelables, la répartition équitable des richesses. Il aurait pu et pourrait encore nous conduire à l'examen critique de la

politique délibérée de notre pays consistant à attirer par des attraits fiscaux les fortunes étrangères et les sièges des sociétés multinationales, privant ainsi nos voisins de ressources indispensables, au nom d'une concurrence de fait déloyale. Car une partie de notre richesse, osons le dire, relève de la prédation.

Revenons à l'actualité. La Suisse, qui se croit maintenant autonome, se trouve en réalité face à des incertitudes qu'elle ne parvient pas à dissiper. Simonetta Sommaruga annonce son intention de concrétiser rapidement les exigences de l'initiative. C'est tant mieux. Ainsi nous ne tarderons pas à connaître les effets néfastes de ce vote.

Et, qui sait, peut-être éclairés enfin sur la portée de cette décision, serons-nous prêts à la revoir? Aucun article constitutionnel n'est gravé dans le marbre.

Après le 9 février: la fin des mesures d'accompagnement?

Le oui à l'initiative UDC plonge la Suisse dans l'inconnu et dans l'incertain aussi bien au plan intérieur que dans ses rapports avec l'Union européenne

Jean-Pierre Ghelfi - 13 février 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25243>

L'accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne a permis aux organisations syndicales de faire des percées qu'elles n'étaient auparavant pas parvenues à obtenir, telles que

l'inscription dans les conventions collectives de machines et de l'horlogerie, par exemple, de salaires minimaux d'engagement, la possibilité donnée à la Confédération et aux cantons

d'édicter des contrats-types de travail de force obligatoire et, également, de pouvoir déclarer des conventions collectives de force obligatoire.

Ont aussi été mises sur pied les

commissions tripartites cantonales (composées de représentants de l'Etat, du patronat et des syndicats) chargées d'observer le marché du travail et de contrôler que la rémunération des travailleurs détachés est conforme aux usages locaux. Ces dispositions avaient – et ont toujours – pour but de lutter, autant que faire se peut, contre le *dumping* salarial et le travail au noir.

Toutes ces mesures pourraient devenir les [victimes collatérales](#) de l'approbation de l'initiative de l'UDC. Elles sont en effet juridiquement [liées](#) à l'accord sur la libre circulation des personnes. La suppression de l'une entraîne la fin des autres.

Les Chambres fédérales pourraient certes découpler les mesures d'accompagnement de l'accord conclu avec l'Union européenne, et ainsi les maintenir en vigueur. Mais rien n'est moins sûr. La majorité des Chambres fédérales et le patronat les ont initialement acceptées uniquement parce qu'ils savaient que, sans le soutien des syndicats, l'accord sur la libre circulation des personnes ne passerait pas le cap du verdict populaire. Et ils ont dû se faire violence pour renforcer quelque peu ces mesures d'accompagnement afin de limiter la fréquence et l'ampleur du *dumping* salarial. Mais maintenant que se dessine la fin de la libre circulation des personnes, beaucoup voudront les enterrer. Et gageons que l'UDC sera en première ligne, elle qui, avec constance et

détermination, a toujours voté contre les mesures d'accompagnement – et d'ailleurs contre tout ce qui peut s'apparenter de près ou de loin à une Suisse plus sociale et plus équitable.

Des conséquences, forcément

Quelle sera, plus généralement, l'attitude de l'Union européenne consécutive à la remise en cause de l'accord sur la libre circulation des personnes? Les partisans helvétiques de l'initiative se bercent d'illusions en affirmant qu'il suffirait d'envoyer des négociateurs helvétiques fermes pour trouver une solution acceptable pour les deux parties. Même une personne aussi conciliante que [Jean-Claude Juncker](#), ancien premier ministre du Luxembourg et candidat potentiel à la succession de l'actuel président de la Commission européenne, qui se qualifie lui-même d'ami de la Suisse, n'a pas caché qu'il devenait désormais difficile de soutenir les positions helvétiques et que ce vote aurait forcément des conséquences.

A-t-on pris en compte le fait que l'accord sur la libre circulation des personnes a certes été négocié avec «Bruxelles» mais qu'il a été ratifié par les Parlements de tous les pays membres? Toute modification de cet accord devrait donc suivre la même procédure. Imagine-t-on sérieusement que les instances nationales de 28 pays

pourraient admettre que la Suisse contingente l'immigration de la main-d'œuvre tout en bénéficiant de la libre circulation des marchandises et des capitaux?

La donne a changé

L'hypothèse la plus vraisemblable est un gel des négociations en cours ou prévues (en particulier le dossier institutionnel) jusqu'à ce que l'UE en sache plus sur les intentions et les propositions que la Suisse présentera pour adapter l'accord sur la libre circulation des personnes, où la marge de négociation est pour le moins étroite, pour ne pas dire inexistante.

Rappelons que la voie bilatérale s'est imposée comme la seule alternative au rejet de l'accord sur l'Espace économique européen le 6 décembre 1992. Elle a bien fonctionné jusqu'à présent, de sorte que la Suisse et ses électrices et électeurs n'ont au fond pas remarqué que nous avons bénéficié d'à peu près tous les avantages d'un grand marché de 500 millions de personnes sans pour autant en être membre.

Le vote du 9 février pourrait changer la donne. Pas tout de suite, bien sûr, mais progressivement. Par des délocalisations de sociétés suisses ou étrangères. Par renoncement à investir et à développer des entreprises en Suisse. Par exclusion de programmes européens en matière de recherche et de

culture. D'une manière à la fois symbolique et très concrète, par le retrait de la Suisse de la file privilégiée

«nationaux+UE+EEE» dans les aéroports.

Peut-on demander aux pays voisins de laisser leurs fenêtres ouvertes quand nous décidons de fermer les nôtres?

La Suisse doit se débarrasser de ses casseroles

Après le 9 février, il faut sans délai introduire l'échange automatique de renseignements et renoncer au traitement fiscal privilégié des sociétés étrangères

Lucien Erard - 16 février 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25260>

La Suisse se bat depuis des lustres pour attirer de nouvelles entreprises et devenir un centre mondial des multinationales en quête d'avantages fiscaux. Elle découvre maintenant que cette politique a provoqué une forte immigration, puisque nombre de ces entreprises amènent une partie de leurs cadres et recrutent à l'étranger faute d'une main-d'œuvre indigène disponible.

Car nous n'avons pas cru nécessaire de former les cadres et les spécialistes indispensables à cette ambition de croissance – des dizaines de milliers de médecins, d'infirmières, de chercheurs, de techniciens et de gestionnaires de l'industrie et des services, d'ouvriers spécialisés sans lesquels, par exemple, l'horlogerie et la mécanique de précision auraient fermé leurs portes depuis longtemps.

Pour favoriser cette croissance, les cantons – en particulier en Suisse centrale, Genève et le canton de Vaud – ont consenti

des réductions et des franchises fiscales d'une grande ampleur. Ils se sont ainsi privés des moyens financiers nécessaires pour répondre aux besoins d'une population en forte augmentation – logements, transports publics, routes, parkings... Et voilà qu'ils demandent maintenant l'aide de la Confédération pour compenser les pertes fiscales qu'entraînera la baisse sensible de l'imposition des sociétés: il s'agit d'éviter la fuite de ces multinationales attirées par la sous-enchère fiscale.

Il est trop tôt pour apprécier l'impact du vote du 9 février dernier sur cette politique de croissance. Bruxelles va-t-elle déployer tout l'arsenal des mesures de rétorsion ou un compromis sur la libre circulation verra-t-il le jour? La Suisse se doit de calmer le jeu en accélérant la solution des dossiers qui fâchent à juste titre nos voisins européens, la liquidation du secret bancaire d'une part et de la politique fiscale déloyale en faveur des entreprises étrangères d'autre

part.

Une avancée rapide dans ces deux domaines devrait tout à la fois manifester notre bonne volonté et contribuer à tempérer cette croissance effrénée qui, à coup sûr, a motivé une bonne part des partisans du contingentement de l'immigration.

L'OCDE vient de présenter une [nouvelle norme](#) en matière d'échange automatique de renseignements. L'Union européenne veut y adhérer dès 2015 ou 2016. Pour la Suisse, il n'est plus question de jouer la montre pour arriver bonne dernière. Le Conseil fédéral peut cette année encore présenter un projet de loi, de manière à ce que nous introduisions l'échange automatique simultanément à nos partenaires.

La même célérité s'impose en matière de fiscalité des entreprises. La suppression des cadeaux fiscaux destinés à attirer les entreprises permettra de résoudre notre différend avec l'Union. Mais